

COLYCOLAM

Ecole alternative pour les enfants de 7 à 16 ans

CONTRAT D'INSCRIPTION ET D'ENGAGEMENT Année 2022-2023

Engagement de l'enfant

Je m'inscris à Colycolam pour l'année 2022/2023.

J'ai pris connaissance du projet pédagogique et du règlement intérieur de l'école.

En m'inscrivant, je m'engage à :

1. Respecter le règlement intérieur de Colycolam,
2. Participer du mieux qu'il m'est possible au bien vivre ensemble à l'école

Nom & Prénom:

Sexe : F M

Nationalité :

Date et lieu de naissance:

Adresse:

Code postal: Commune:

En cas de manquements répétés, le Conseil d'École peut être amené à rompre le contrat d'un élève afin de protéger les personnes, le groupe ou la pérennité de l'école.

Date:

Signatures des représentants légaux
(précédée de la mention « Lu et approuvé »):

COLYCOLAM

Ecole alternative pour les enfants de 7 à 16 ans

Contrat d'inscription

Période d'essai du au

Inscription validée le

Enfant :

NOM : Prénom :

Sexe : F M

Date de naissance :

Responsables légaux :

Responsable 1 :

Nom & Prénom :

père mère autre lien avec l'élève :

Autorité parentale : OUI NON

Profession :

Adresse si différente de celle de l'enfant :

.....

Téléphone domicile : Téléphone portable :

Téléphone travail : Courriel :

Responsable 2 :

Nom & Prénom :

père mère autre lien avec l'élève :

Autorité parentale : OUI NON

Profession :

Adresse si différente de celle de l'enfant :

.....

Téléphone domicile : Téléphone portable :

Téléphone travail : Courriel :

Les Oisillons – 3, allée des Oisillons – 07270 LAMASTRE

Tél : 06 95 57 47 09 - mail : contactcolycolam@protonmail.com

COLYCOLAM

Ecole alternative pour les enfants de 7 à 16 ans

Établissements et classes fréquentées les années précédentes :

Année	Ecole	Classe

Remarques particulières que vous souhaitez communiquer :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Les responsables de l'enfant déclarent :

« Nous avons pris connaissance du projet pédagogique et du règlement intérieur et nous nous engageons à les respecter. »

Date :

Signature des responsables légaux :

COLYCOLAM

Ecole alternative pour les enfants de 7 à 16 ans

Annexe 1 :

Personnes à appeler en cas d'urgence et/ou autorisées à récupérer l'enfant à la sortie

NOM : Prénom :

A appeler en cas d'urgence Autorisé-e à prendre l'enfant

Lien avec l'enfant :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone domicile : Téléphone portable :

Téléphone travail :

NOM : Prénom :

A appeler en cas d'urgence Autorisé-e à prendre l'enfant

Lien avec l'enfant :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone domicile : Téléphone portable :

Téléphone travail :

NOM : Prénom :

A appeler en cas d'urgence Autorisé-e à prendre l'enfant

Lien avec l'enfant :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone domicile : Téléphone portable :

Téléphone travail :

Date :

Signature des responsables légaux :

COLYCOLAM

Ecole alternative pour les enfants de 7 à 16 ans

Annexe 2 : **Autorisation de droit à l'image**

Je soussigné(e),, responsable légal de l'enfant
..... scolarisé(e) à Colycolam,

autorise / n'autorise pas (*cocher l'option retenue*) l'école à utiliser l'image de mon enfant en interne (expositions de classe ...).

autorise / n'autorise pas l'école à utiliser l'image de mon enfant dans des communications externes de l'école (site internet, présentation publique, Facebook ...).

Les images ne mentionneront pas le nom des jeunes, et ne sont pas de nature à porter préjudice aux personnes.

Date :

Signature des responsables légaux :

COLYCOLAM

Ecole alternative pour les enfants de 7 à 16 ans

Annexe 3 : Autorisation de transport

Je soussigné(e),, responsable légal de l'enfant....., autorise l'école, dans le cadre de sorties scolaires et sous réserve d'un nombre suffisant d'accompagnateurs, à transporter mon enfant en voiture. En cas de transport par voitures individuelles, chaque conducteur devra vérifier que son assurance couvre les risques liés à la prise en charge d'enfants.

Date:

Signature des responsables légaux :

Annexe 3 bis : Autorisation de sortie

Je soussigné(e),, responsable légal de l'enfant....., élève de l'école Colycolam, autorise mon enfant à quitter l'établissement seul à 16h30 et à rentrer par ses propres moyens.

Date :

Signature des responsables légaux :

COLYCOLAM

Ecole alternative pour les enfants de 7 à 16 ans

Annexe 4 : Assurance individuelle

Merci de joindre au dossier :

- l'attestation d'assurance scolaire individuelle et responsabilité civile de l'enfant.

COLYCOLAM

Ecole alternative pour les enfants de 7 à 16 ans

Annexe 5 : **Santé de l'enfant** **et autorisation de soin d'urgence**

Je soussigné(e),, responsable légal de l'enfant
..... scolarisé(e) à Colycolam, autorise les membres de l'équipe
éducative de Colycolam à prendre toute mesure utile en cas d'urgence (transport –
admission) pour une hospitalisation le/la concernant.

En cas d'urgence, un(e) enfant accidenté(e) ou malade est orienté(e) et transporté(e)
par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est
immédiatement prévenue par nos soins. Un(e) élève mineur(e) ne peut sortir de
l'hôpital qu'accompagné(e) de sa famille.

N° SECURITE SOCIALE:

NOM et ADRESSE DE SECU:

NOM et ADRESSE DE MUTUELLE:

NOM, ADRESSE ET TELEPHONE DU MEDECIN TRAITANT:

INFORMATIONS IMPORTANTES A SIGNALER SUR LA SANTE DE L'ENFANT

(opérations chirurgicales, problèmes de santé, allergies, traitements en cours,
régimes alimentaires particuliers, etc....)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

COLYCOLAM

Ecole alternative pour les enfants de 7 à 16 ans

Annexe 6 : **Frais de scolarisation**

(à remplir avec l'administration de l'école)

Frais de scolarité :

Les frais de scolarité sont définis en fonction du quotient familial.

Le tableau suivant vous permet de définir le montant mensuel calculé sur 10 mois pour l'année 2021/2022.

Quotient familial	1 enfant Tarif de base	2 enfants - 10%	3 enfants - 15 %
Entre 0 et 750	250	450	638
Entre 750 et 900	260	468	663
Entre 900 et 1050	280	504	714
Entre 1050 et 1200	300	540	765
Entre 1200 et 1350	340	612	867
> à 1350	350	630	893

A cela s'ajoute :

- l'adhésion annuelle à l'association d'un montant de 30€ à régler au moment de l'inscription.

- les frais de fournitures : 80€ par enfant.

Il n'y a pas de frais de dossier.

Le paiement s'effectue par virement sur le compte bancaire de l'association (non remboursable, sauf au prorata des mois écoulés, en cas de fermeture de l'école).

Modalités de règlement :

Le paiement des frais de scolarité s'effectue sous forme d'un règlement, de préférence par virement bancaire :

1. soit en une seule fois en début d'année,
2. soit par trimestre : au 1er septembre pour le premier trimestre (septembre à décembre), au 1er janvier pour le deuxième trimestre (janvier à mars), au 1er avril pour le troisième trimestre (avril à juillet)
3. soit chaque début de mois de septembre à juin. Le mois de juillet est calculé en fonction du coût moyen pour une semaine soit 60€ pour le tarif de base.

Les Oisillons – 3, allée des Oisillons – 07270 LAMASTRE

Tél : 06 95 57 47 09 - mail : contactcolycolam@protonmail.com

COLYCOLAM

Ecole alternative pour les enfants de 7 à 16 ans

Colycolam est une association à but non lucratif qui cherche à appliquer les frais de scolarité les plus bas possibles pour couvrir ses charges : salaires, loyers, frais pédagogiques, etc.

Participation en temps :

Il est demandé aux parents un temps de présence au sein de l'école à raison de 2 journées par période environ, soit 10 journées par an.

Une participation supplémentaire basée sur leur envie et leur disponibilité est également bien accueillie. En cas d'impossibilité de donner ce temps minimum, une contrepartie financière de 20€ par mois est demandée sur 10 mois.

Clause « pénale » et désinscription

Fermeture de l'école :

Par le présent contrat, les parents renoncent à toute poursuite contre Colycolam ou demande de dommages et intérêts en cas de fermeture de l'établissement, quelle qu'en soit la cause, en particulier en raison d'un nombre insuffisant d'inscriptions rendant impossible l'équilibre financier de la structure.

Rupture du contrat de scolarisation :

En cas de désinscription de l'élève à l'initiative de la famille, le coût du trimestre entier est conservé par Colycolam, quelle que soit la date de rupture du contrat.

Fond de solidarité :

Un fonds de solidarité est mis en place afin que les familles les plus aisées financièrement et qui le souhaitent puissent soutenir les foyers plus fragiles.

Date:

Signatures des représentants légaux :

(précédée de la mention « Lu et approuvé »):

Pour Colycolam :

(précédée de la mention « Lu et approuvé »):

COLYCOLAM

Ecole alternative pour les enfants de 7 à 16 ans

Annexe 7 : **Engagement des parents**

Je soussigné(e),, responsable légal ou membre de la famille),,

m'engage à donner de mon temps au minimum 10 journées dans l'année sur les périodes suivantes :

.....
.....
.....

indique ne pas pouvoir m'impliquer activement au sein de l'école et m'engage à payer la somme de 20€ par mois en compensation.

Les 10 journées de participation peuvent se répartir entre les deux parents. L'important est que pour chaque enfant inscrit, l'engagement des familles soit assuré sur la totalité de ces 10 journées.

peux me rendre disponible ponctuellement pour accompagner les sorties pédagogiques ou encadrer des activités pédagogiques.

peux me rendre disponible en tant qu'intervenant-e avec les propositions suivantes:

.....
.....
.....

peux me rendre disponible pour le rangement et le déménagement de l'école au début des vacances scolaires.

souhaite participer à l'organisation et à la mise en place des fêtes et autres manifestations.

Date :

Signature des responsables légaux :